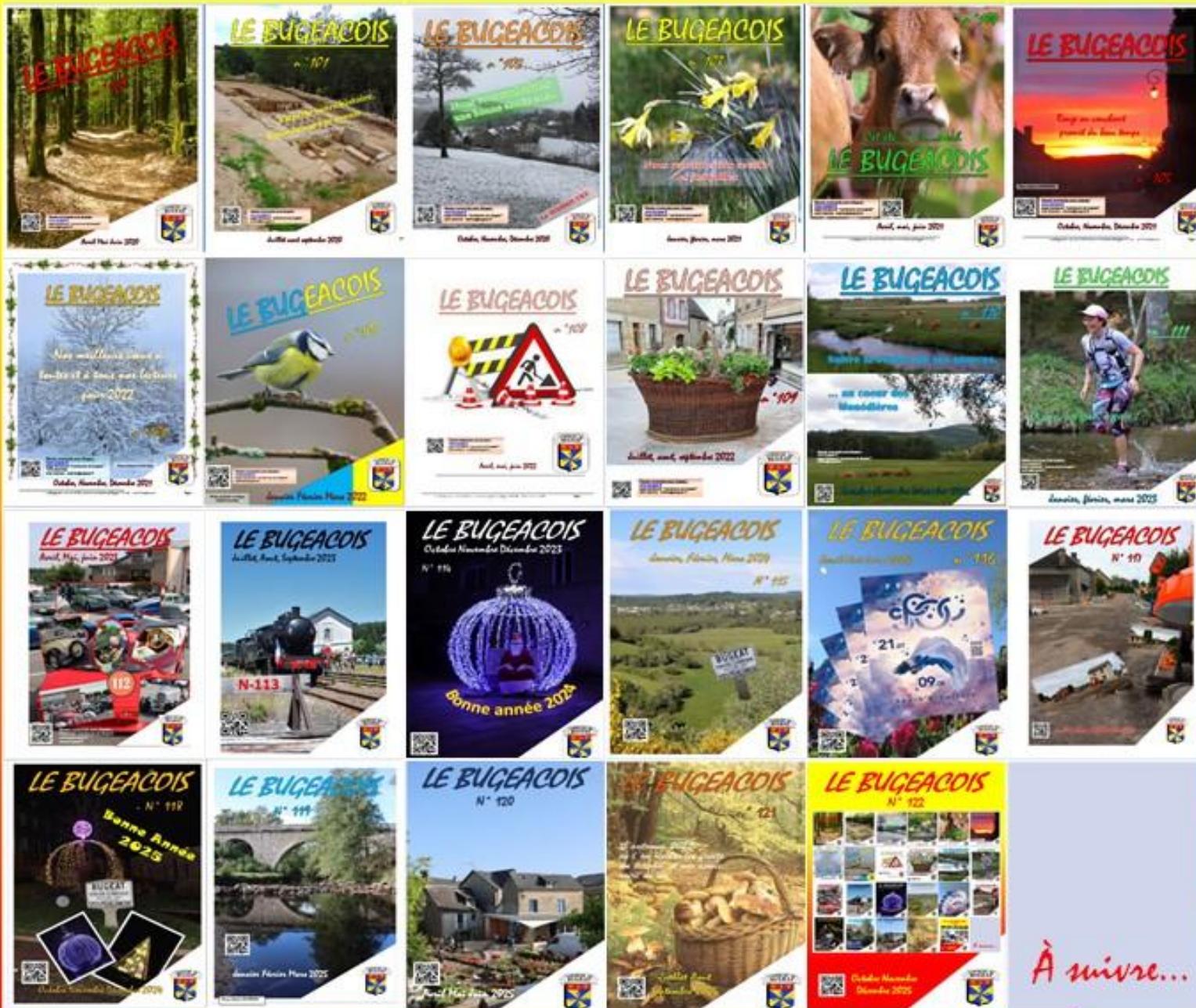


LE BUGEACOIS

N° 122



Octobre Novembre
Décembre 2025





Une année vient de s'écouler ; une année de plus à servir, à travailler au bénéfice de notre village et de nos concitoyens.

En dépit d'une année 2025 peu réjouissante et n'incitant guère à l'optimisme avec ses conflits armés, ses catastrophes climatiques, ses crises sanitaire et énergétique, son contexte politique français financièrement et démocratiquement affaibli, il devient difficile de fixer un cap pour la France dans un climat géopolitique mondial instable et inquiétant.

Notre monde vacille et nous ne pouvons qu'avoir compassion et tristesse pour toutes les victimes des conflits. Nous avons le sentiment que les humains ne tirent aucune leçon de leur passé. Je ressens pourtant la nécessité de positiver et d'espérer pour l'avenir de notre pays.

À l'approche de la période pré-électorale, et dans le respect du Code électoral, cet éditorial se veut strictement informatif.

Ce premier trimestre de l'année 2026 marque la dernière étape de notre mandat municipal. C'est avec un sentiment de fierté que nous terminons cette mandature.

Je ne vais pas vous faire une énumération à la Prévert de nos réalisations depuis 2020 ni dresser un bilan des événements et des actions sur la commune. Nous avons suivi notre feuille de route et réalisé en grande partie le programme sur lequel vous nous aviez accordé votre confiance il y a 6 ans déjà.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les élus, notamment les adjoints qui, très attachés à leur rôle, se sont dévoués sans compter. Tout ce que nous avons réalisé est le fruit d'un travail collectif de toute l'équipe municipale, soutenue par des services efficaces et engagés. Il reflète notre volonté d'avoir voulu bâtir une commune attractive et de traiter les problèmes au quotidien. Je remercie le personnel municipal, nos agents des services techniques, leurs missions sont multiples dans tous les domaines de la vie locale. Ils effectuent un travail remarquable, nous reconnaissions, leur engagement, leur implication quotidienne.

Dans tous les secteurs de la vie municipale, j'ai toujours privilégié, la proximité, la qualité de vie, le dialogue. Nous avons œuvré chaque jour à l'entretien de notre patrimoine, à la modernisation de notre village, à favoriser le bien vivre ensemble, les moments de rencontres, de convivialités, de festivités, de divertissements, tout en veillant à préserver notre caractère rural.

Les Elus peuvent être satisfaits du travail accompli car la tâche n'est pas simple. Elle est chronophage, très prenante mais très motivante et valorisante. Notre commune est en mouvement, attentive aux besoins de chacun et soucieuse d'accompagner les évolutions de son époque.

Dans la dernière ligne droite de cette mandature, les chantiers d'assainissement sont toujours là et aussi nombreux. La commune est enfin équipée d'une station d'épuration moderne qui réduira notre impact sur notre environnement. Les revêtements des différentes chaussées (rue du pré-Vacher, rue de la Gane, rue des Jardins, rue de la Mairie, rue Turgot, et rue Antoine Orlianges) ne seront réalisés qu'au printemps une fois que les températures seront redevenues plus clémentes.

Grâce aux interventions de Monsieur le Préfet, que je tiens à saluer ici pour avoir tenu parole, auprès de l'Agence de l'Eau, ainsi que sur la dotation de l'Etat, nous avons finalisé le financement de la station d'épuration à un taux de subventions acceptable. Il ne nous restera plus maintenant qu'à obtenir le même niveau pour le futur chantier des bassins de lagunage sous la station de production d'eau potable dont les travaux, qui nous sont imposés, vont se dérouler sur le premier semestre de cette année. Le reste à charge pour la commune est néanmoins énorme pour notre petit budget de l'eau. Nous avons dû contracter 2 emprunts, à hauteur de 1,5 million d'euros, qui engagent la commune sur 30 et 50 ans. Nous aurons répondu aux exigences de l'Agence de l'Eau et de l'Etat en nous mettant aux normes environnementales sur l'assainissement. L'impact sur le prix du m3 d'eau potable va s'en ressentir nettement. Lors du dernier conseil municipal de l'année 2025, nous avons voté une hausse importante applicable en 2027. Recette nécessaire pour assurer l'équilibre du budget de l'eau avec la dépense supplémentaire que représente le remboursement des annuités des emprunts.

La crise politique que nous traversons entraînera inévitablement des répercussions sur nos finances communales. Nous ignorons encore quel sera le soutien de l'État, quelles dépenses supplémentaires seront imposées aux collectivités ou quel sera l'impact de certaines décisions qui pourraient retarder les projets.

Vous le voyez, diriger une commune n'est pas chose aisée lorsque l'on a la volonté de la moderniser. Le chemin est semé d'embûches. Il faut se battre, convaincre, se déplacer sur tous les dossiers ; c'est un métier à temps plein. C'est en tout cas ainsi que je l'ai vécu sur cette mandature. Néanmoins plusieurs des élus de l'équipe actuelle envisagent de se présenter pour un nouveau mandat en mars prochain.

Nous avons entamé notre sortie des énergies fossiles pour chauffer nos bâtiments publics. C'est le cas pour le Foyer Rural et le bâtiment de la Mairie qui sont maintenant équipés de pompes à chaleur. L'éclairage public a entièrement basculé en LEDs, beaucoup moins énergivore, dans le bourg. La dernière tranche de modification concernant le rétrofit de l'éclairage public dans les villages sera réalisée sur ce 1^{er} trimestre par la Diège.

Je dois encore une fois très chaleureusement remercier nos élus départementaux, Christophe Petit et le président Pascal Coste ainsi que les différents services de l'État, particulièrement nos 2 derniers Préfets pour leurs soutiens financiers, sans lesquels aucun projet ne peut se concrétiser.

Malgré tout le travail accompli, nous subissons des critiques pas toujours justifiées. Certes, Bugeat n'est pas un village parfait, ses habitants et ses élus ont des défauts, le maire en a même beaucoup ! Alors oui, il existe sûrement mieux ailleurs mais on n'est peut-être pas si mal à Bugeat. Si vous vous demandez ce que la collectivité doit faire pour vous, eh bien demandez-vous également ce que vous pouvez faire pour la collectivité. Le romancier Paulo Coelho écrivait « Le bonheur, ce n'est pas d'avoir tout ce que l'on désire, mais d'apprécier ce que l'on a ».

Après la magnifique soirée organisée, fin novembre par nos associations, en l'honneur des bénévoles, je me rends compte que notre tissu associatif est toujours aussi important et bien portant. Je remercie les Présidentes et les Présidents et leurs membres qui s'investissent, qui ont cette volonté, d'animer notre commune au fil des mois et des ans, de nous proposer encore et encore plus de manifestations ! Elles et Ils nous permettent de partager des moments culturels et festifs ô combien nécessaires dans la vie de notre cité. C'est aussi ça, le dynamisme d'une commune ! 2026 sera l'année de la célébration des 100 ans de notre club de football : l'USB. Nous aurons également le privilège de voir passer le Tour de France dans notre cité le dimanche 12 juillet, lors d'une étape 100% corrézienne.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants. Qu'ils n'hésitent pas à nous rencontrer à la mairie. L'ouverture d'un nouveau commerce constitue un événement pour un village ; un artisan boulanger-pâtissier a fait le choix de s'installer dans l'ancien magasin Bonnetaud, place de la République.

Sur ces mots, je vous présente, au nom du Conseil Municipal, à vous et à vos familles mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, de joie et beaucoup de réussite dans vos projets tout au long de cette année 2026, qu'elle voit se réaliser vos espoirs, vos attentes et d'avoir toute la force nécessaire pour surmonter les épreuves. Dans ce temps de doute où prévaut un sentiment d'incertitude collective, j'espère que nous allons retrouver un peu de sérénité et d'espoir pour l'avenir de notre pays et de nos communes.

J'aurai plaisir à vous souhaiter de vive voix mes meilleurs vœux le vendredi 23 janvier lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du maire à la population qui se tiendra au Foyer Rural à 18h30.

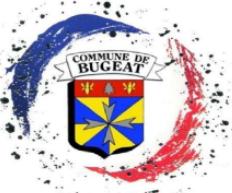
Avec tout mon dévouement.

Avec Bugeat comme passion.

Bonne lecture de ce numéro 122 de notre journal d'informations municipales.

Votre maire : Jean-Yves URBAIN





INVITATION

*M. Le Maire de Bugeat
entouré de son Conseil Municipal.*

Cérémonie des Vœux

du Maire



*a le plaisir de vous convier à la cérémonie de présentation des voeux
qui se déroulera le :*

vendredi 23 janvier 2026 à 18h30

dans la grande salle du Foyer Rural - Place du Champ de Foire à Bugeat.

Un vin d'honneur dinatoire clôturera cette cérémonie.

Chères lectrices et chers lecteurs

Le mot de la rédac

Après 6 années à votre service pour vous donner l'information la plus complète possible, la commission de communication va prendre fin dans 2 mois par le fait des élections municipales de mars.

La commission actuelle composée par ordre alphabétique de Michel COURTEIX, Sylvie LACHAUD, Patrick LAVAL, Jean Yves URBAIN, et bien aidée par Anaell ROLLET va laisser la place à une nouvelle commission, qui aura ses propres idées et sa propre façon de vous informer. Dans ce dernier journal n°122, la page de couverture est composée des couvertures de tous les journaux que nous avons réalisés, très complets qui dépassaient souvent les 50 pages, et volontairement très « aérés » avec une police de caractères suffisamment grande pour qu'ils soient aisément lisibles par toutes et tous. Nous remercions les associations et les structures locales qui nous ont alimentés en articles très riches, et les personnes qui ont tenu des chroniques dans les domaines de l'histoire, de l'environnement, de la lecture ou qui ont fourni des photos. C'est grâce à toute cette synergie que le journal et autres médias ont pu remplir leurs missions et intéresser les personnes de la commune ou de sympathisants.

Ce journal trimestriel permet de développer les problématiques du moment et de bien présenter les améliorations que le Conseil Municipal a engagés pour le bien de tous. Il vient en complément du site internet, du panneau électronique, de la page facebook que près de 2100 personnes suivent, de l'application intercommunale intramuros.

Nous disons donc au revoir à nos lectrices et à nos lecteurs, en souhaitant plein de choses positives à la commission qui prendra le relais, et nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2026.



Contact : mairie@bugeat.fr

Directeur de la publication : Jean Yves URBAIN, Maire
Recueil d'articles, photos, rédaction la commission de communication (Sylvie LACHAUD, Michel COURTEIX, Patrick LAVAL, et le Maire. et Relecture Michèle DUHAYON

Mise en page : Patrick LAVAL et Anaell ROLLET

Tirage à 550 exemplaires

Abonnés : 67

INFORMATIONS MUNICIPALES

La règle concernant la publication des PV des Conseils Municipaux a changé. Ils ne doivent être rendus publics qu'après qu'ils aient été approuvés au Conseil Municipal suivant. Mais les délibérations

prises doivent être publiées le plus tôt possible après le Conseil Municipal. Ces délibérations sont consultables sur le site de la mairie peu après le Conseil.

Séance du 23 septembre 2025

PRESENTS :

URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel, ITURRIA Bernard, MAURANGES Jean-Jacques, LAIR Jean-Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine, FONTAINE Virginie, GIOUX Sylvain, BARNABAS Sébastien,

REPRESENTÉ : LAVAL Patrick a donné pouvoir à Michel COURTEIX

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUCHEREAU Patrice

Le procès-verbal de séance du 30 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

EMPRUNT POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu la réalisation en cours d'une nouvelle station d'épuration englobant la construction de la station d'épuration, la réhabilitation du réseau assainissement, la mise en conformité des branchements séparatifs eaux usées eaux pluviales sur le réseau, la construction d'un bassin de lagunage voire divers imprévus ;

Le crédit total de ce projet est de : 3 445 584,00 euros ;

Le montant total des subventions obtenues est de : 1 311 973,00 euros ;

Le montant d'une avance remboursable auprès d'Adour-Garonne est de : 730 000,00 euros ;

L'autofinancement est de : 200 000,00 euros ;

Il y a donc lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 1 203 611,00 euros.

Après avis favorable de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération

CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS COLLECTIFS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a de plus en plus de demandes de contrôle des assainissements collectifs que ce soit de la part des agences ou des particuliers.

Les employés municipaux étant sollicités afin d'effectuer ce contrôle, passent quelquefois une demi-journée pour des contrôles complexes.

Monsieur le Maire propose une participation des demandeurs de ces contrôles à hauteur de 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention :

- approuve le montant de 150 (cent cinquante) euros pour chaque contrôle

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce RPQS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

.fr.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

QUESTIONS DIVERSES :

Visite du préfet de la Corrèze à BUGEAT :

Présentation de la commune, des travaux en cours, des problématiques financières dans le cadre de l'assainissement, ainsi que de la problématique du logement au regard des bâtiments actuels restant inoccupés malgré les nombreuses demandes.

- **Travaux en cours assainissement Lot n°2 :**

En raison de problèmes divers rencontrés par l'entreprise, le planning des travaux sur réseau d'assainissement est modifié comme suit :

Rues du Pré vacher et de la Gane : fin prévue semaine 42

Rue des jardins : semaines 43 à 46

Rues Antoine Orlianges, de la Ganette et des 3 ponts : semaine 47 à 2026

Rue Turgot : semaines 38 à 43

Ce planning prévisionnel pourra être adapté suivant les impératifs du Maître d'ouvrage.

Le planning des travaux de la station d'épuration est pour sa part respecté. Celle-ci- devrait être opérationnelle pour la fin d'année.

- **Chantier voirie gare/rue de la Ganette :**

Le chantier est bien engagé et devrait se terminer semaine 43. Les enrobés seront réalisés en fonction des conditions météorologiques.

- **Banque alimentaire :**

Les bons seront arrivés pour la fin d'année

- **SDAEP :**

Réunion ce jour au syndicat de la Diège. Monsieur le maire présente le détail des différents travaux à entreprendre dans le bourg et les villages au même titre que pour l'assainissement, engendrant de futurs frais importants pour la commune. Le captage dans la Vézère au pont d'Orlianges va être proscrit dans les années à venir et un nouveau captage pourrait être prévu sur le lac de Viam. Toutefois d'autres solutions sont aussi à l'étude.

- **Ecole :**

Madame la deuxième adjointe indique qu'à ce jour il y a 59 élèves sur 3 classes à l'école ce qui représente une légère augmentation. Mme VINATIER qui a fait valoir ses droits à retraite, a été remplacée par une nouvelle directrice. Mme la deuxième adjointe fait part de son inquiétude sur le fonctionnement à venir de l'ALSH qui ne fonctionne plus depuis la rentrée, du fait de l'absence de la directrice actuellement en congé

maladie jusqu'au 2 novembre 2025 pour l'instant. Il est décidé de lancer une annonce par le Centre de Gestion pour rechercher une personne titulaire des diplômes pour le poste de directeur (trice)

- **Bilan des festivités de l'année :**

Monsieur le conseiller municipal président du comité des fêtes indique que le TRAIL a eu son succès habituel avec une importante fréquentation tant des participants que des spectateurs.

Concernant la fête estivale de BUGEAT il indique que celle-ci a été un succès tant sur le plan de la fréquentation que sur le plan financier.

M. le premier adjoint fait savoir que le 4^{ème} salon national de modélisme ferroviaire a vu une fréquentation en nette baisse due probablement au contexte socio politique actuel ainsi qu'à la météo défavorable du week-end. Le nombre de visiteurs a atteint seulement 60% du nombre moyen de visiteurs sur les trois précédentes éditions. Le bilan financier est en cours de réalisation par la trésorière de l'association HCE.

L'USB prévoit d'organiser sa soirée Moules frites le 25 octobre 2025 au foyer rural.

La date du Marché de noël est fixée au samedi 14 décembre 2025

Monsieur le Maire précise qu'à la demande des commerçants, une troisième foire aura lieu le 30 octobre 2025 dans l'optique de la Toussaint. Par contre au mois de décembre il n'y aura qu'une seule foire la seconde tombant le jour de noël, est donc annulée.

Séance du 3 Novembre 2025

PRESENTS :

URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel, ITURRIA Bernard, MAURANGES Jean-Jacques, LAIR Jean-Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine, FONTAINE Virginie, GIOUX Sylvain, BARNABAS Sébastien,

REPRESENTÉ : LAVAL Patrick a donné pouvoir à Michel COURTEIX

SECRETAIRE DE SEANCE : LACHAUD Sylvie

Le procès-verbal de séance du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

EMPRUNT POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du service eau et assainissement,

Vu la réalisation en cours d'une nouvelle station d'épuration englobant la construction de la station d'épuration, la réhabilitation du réseau assainissement, la mise en conformité des branchements séparatifs eaux usées eaux pluviales sur le réseau, la construction d'un bassin de lagunage voire divers imprévus.

Le crédit total de ce projet est de : 3 445 584,00 euros

Le montant total des subventions obtenues est de : 1 621 973,00 euros

L'autofinancement est de : 200 000,00 euros

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 1 623 611,00 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire,

Considérant que la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal n'est qu'à hauteur de 500 000 euros,

Après avis favorable de la commission des finances,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'emprunt à réaliser au titre du budget eau et assainissement tel que défini ci-avant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 13 voix pour, zéro contre et zéro abstention :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération
- d'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 1 623 611,00 euros.
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt.

PRISE DE COMPETENCE GESTION ET EXPLOITATION D'UN ABATTOIR D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération 80-2025 en date du 15 septembre 2025 prise par la Communauté de Commune Vézère Monédière Millesources concernant la prise de compétence « gestion et exploitation d'un abattoir d'intérêt communautaire ».

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités la modification des statuts est soumise à l'approbation des communes membres qui doivent se prononcer sous les trois mois, au-delà la décision est réputée comme favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer :

- Contre : 12 Abstention : 1 Pour : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de rejeter les modifications statutaires.

MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE SANTE - PROCEDURE DE CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CDG 19

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur au financement des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents. En effet, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 dans le domaine de la santé.

En vertu de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion concluent des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir les risques santé et prévoyance pour leurs agents.

Le Maire rappelle que, par délibération du 15 avril 2025, les membres du Conseil Municipal ont donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze afin de mener à bien la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation couvrant le risque santé, conformément aux dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Il précise qu'à la suite de cette mise en concurrence, la convention de participation a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de six ans.

Le Maire indique qu'il revient maintenant aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation - risque santé dans le respect des dispositions du décret précité. Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en santé et de bénéficier d'une participation de l'employeur, étant précisé que l'adhésion des agents est facultative.

Les garanties sont annexées à la présente délibération.

Enfin, le conseil doit fixer le montant de la participation versée aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement. Sur ce point, la participation peut être modulée dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et leur situation familiale. Conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, la participation de l'employeur ne peut être inférieure à 15 euros brut par mois et par agent. Par ailleurs, le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération n° 2025-04/012 en date du 11 avril 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Corrèze approuvant le lancement de la consultation dans le cadre de la convention de participation (volet santé) mutualisé avec deux autres Centres de Gestion ;

VU la délibération n° 2025-19 en date du 15 avril 2025 du conseil municipal donnant mandat au Centre de Gestion de la Corrèze pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé ;

VU la délibération n° 2025-07/014 en date du 11 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Corrèze du portant mise en œuvre d'un contrat collectif pour la protection sociale complémentaire - santé ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du 24 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet santé, à l'échéance donnée.

Considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation proposée pour les agents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'adhérer** à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à compter du **1^{er} janvier 2026** ;
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention ;
- **De fixer** le montant de la participation financière à 20 euros brut par mois pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation – volet santé, ce montant devant respecter le montant plancher de 15 euros brut et ne pouvant excéder le montant de la cotisation ;
- **D'approuver** le versement mensuel de la participation financière fixée à compter du **1^{er} janvier 2026** aux agents adhérents au contrat santé issu de la convention de participation employés, quel que soit leur statut (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels (droit public ou droit privé)), et le prélèvement mensuel sur rémunération des cotisations pour les agents concernés ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025

Vu la délibération n°DL/CA/24-49 du 10 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé à 0,25 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026

Considérant que pour l'année 2026, le taux de modulation est fixé à 0,86 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif »

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de cette redevance à 0.22€ HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 0,22€ HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026

REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n°DL/CA/24-49 du 10 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2026 par :

- une redevance « consommation d'eau potable » dont :
 - le tarif est fixé par l'agence de l'eau 0,32 €/m³ ;
 - le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
 - l'assiette le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de

consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
 - Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour-Garonne ;
 - Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;
- il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
 - L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
 - La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,32 €HT/m³ pour l'année 2026.

Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,14 €HT/m³ pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient de modulation est fixé à 0,54 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des réseaux d'eau potable » constitue un élément du prix du service public de l'eau potable doit donc être assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de cette redevance à 0.08 € HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 0,08 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

QUESTIONS DIVERSES :

- Avancement des travaux : rue Turgot en cours de finition et rue des jardins : le chantier a débuté, durée

prévue d'environ 1 mois.

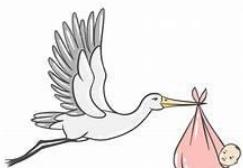
- Les travaux rue Antoine Orlianges vont commencer semaine 45/2025.

Les enrobés, nécessaires après les travaux, ne pourront peut-être pas être faits avant l'hiver ; il faudra attendre les beaux jours.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil la reprise du compteur électrique et l'installation de 2 sous-compteurs dans le local de 'La Maison du Département', 1, rue de l'étang des saules à Bugeat.
- Lecture d'une lettre émanant de la coordination Rurale de la Corrèze demandant aux maires de se retirer du PNR suite aux problèmes que pose le loup et une du Président du Parc expliquant qu'il n'est pas contre les agriculteurs mais qu'il respecte la loi. Il n'y sera pas donné suite de la part de la commune de Bugeat.
- Des clients se sont manifestés pour acheter le bâtiment de la Poste qui est en vente. La commune doit-elle préempter ? Avis général : non, on ne préempte pas, d'autres projets sont en cours.
- Le Tour de France : Dimanche 12 juillet 2026 passe à Bugeat à 15h28 (Caravane) et le Tour à 17h. Tous les maires concernés ont été réunis par Monsieur le Préfet ; les projets d'animation doivent être agréés par le comité du Tour. Si un projet est validé, les informations sont transmises à l'hélico et passe à la TV. Le conseil va réfléchir aux types d'animations envisageables.
- Plan de reprise d'activité (PRA) pour la commune de Bugeat
- **Un plan de reprise d'activité (PRA)** est un ensemble de procédures (techniques, organisationnelles, sécurité) qui permettent à une entreprise de prévoir par anticipation, les mécanismes pour reconstruire et remettre en route un système d'information en cas de sinistre important ou d'incident critique. Dans le cadre de la démarche déjà entreprise par la mairie de Bugeat, concernant la protection des données (RGPD) que la CNIL exige de la part des mairies, une étude du plan de reprise d'activité en cas de sinistre (allant jusqu'à la perte des équipements informatiques et des locaux) a été menée. L'étude a permis de consolider la sauvegarde des données via une solution de sauvegarde externe automatique et cryptée, et la mise sur pied d'une solution de remplacement du serveur de données en cas de destruction du serveur de la mairie. Ainsi, en cas de sinistre grave la mairie pourra avoir à nouveau accès aux données en 2 jours environ. Une présentation de l'étude a été faite en Conseil portant sur ce qui a été réalisé, et sur ce qui reste à faire notamment intégrer les guides de reprise d'activité, déclinés en fonction des pannes et aléas, dans les procédures fonctionnelles de la mairie.

ETAT CIVIL

Pour que des informations personnelles soient publiées dans notre journal, les familles doivent impérativement nous en donner l'autorisation en remplissant un formulaire. Loi RGPD.



Naissance

Clémence PÉREL et Baptiste DUPUY sont heureux de vous faire part de la naissance de Marius, né le 20 juillet 2025 à Toulouse. Marius est ainsi le petit-fils, et premier petit enfant, de Christine et Yves PÉREL, le septième arrière-petit-enfant de Clémence et Raymond PÉREL, le huitième arrière-arrière-petit-enfant de Berthe et Marius MAZAUD.

CEREMONIE

La commémoration de l'armistice de la guerre de 14-18 s'est déroulée à Bugeat en ce mardi 11 novembre devant un public de plus de cent personnes.

Monsieur Urbain, Maire de Bugeat, a entamé les discours face aux noms inscrits sur le monument des soldats tombés lors de la première guerre mondiale mais aussi de la seconde, de celle d'Algérie et également ceux morts pour la France lors de conflits plus récents.

Le message de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) de Madame Vautrin, Ministre des Armées et des anciens combattants, ont été lus et tous ont évoqué les atrocités de ce conflit qui a vu plus de 9 millions de morts dont 1.4 pour la France, laissé bon nombre de victimes blessées et des familles ravagées.

Ils ont rappelé l'importance de cet hommage aux victimes envers lesquelles la Nation a un devoir de mémoire symbolisé par la flamme qui brille depuis maintenant plus de 100 ans sous l'Arc de Triomphe. Dans le contexte actuel, les conflits aux portes de l'Europe, les agressions en tout genre nous obligent à rester vigilants face à ces menaces.

Une minute de silence a été respectée en mémoire de toutes les victimes.



UNE SOIREE POUR LES BENEVOLES

Ce sont près de 100 personnes qui se sont retrouvées le vendredi 29 novembre au Foyer rural. En effet, toutes les associations qui animent Bugeat tout au long de l'année et plus intensément encore durant l'été, ont tenu à remercier leurs bénévoles qui donnent de leur temps sans compter. Un repas leur a été offert et la soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale.



INSEE

L’Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l’année une importante enquête statistique sur l’emploi, le chômage et l’inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l’activités des femmes ou des jeunes, les conditions d’emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l’ensemble du territoire.

Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d’un enquêteur de l’Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Leur participation, quelle que soit leur situation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Des enquêteurs de l’Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnées au cours de l’année 2026. Il sera muni d’une carte officielle l’accréditant.

Les réponses des enquêtés resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu’à l’établissement des statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Le PLUi, Plan d’urbanisme intercommunal

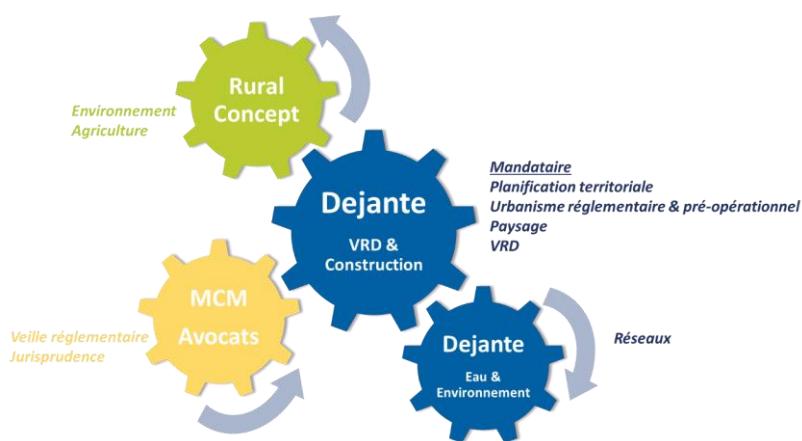
**Elaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal
de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources
- lancement de l’étude -**

La démarche est lancée !

La Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources s'est récemment engagée dans une démarche d'élaboration de **Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

Ce document, commun aux 20 communes membres, fixera les grandes règles d’urbanisme et les orientations de développement sur la décennie 2030-2040. Il remplacera, à terme, les PLU existants (sur Bugeat, Chamberet et Treignac) et permettra couvertes par le d’Urbanisme (RNU) de outil permettant de de leur urbanisme en adaptées à leur

aux communes Règlement National mettre en place un reprendre la maîtrise définissant des règles territoire.



Pourquoi un PLUi ?

Le PLUi permettra :

- D'assurer une cohérence à l'échelle du territoire intercommunal,
- De mieux prendre en compte les enjeux actuels (environnement, agriculture, logement, économie, déplacements...),
- D'intégrer les nouvelles/futures obligations légales, comme celles issues de la loi Climat & Résilience ou encore le Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère.

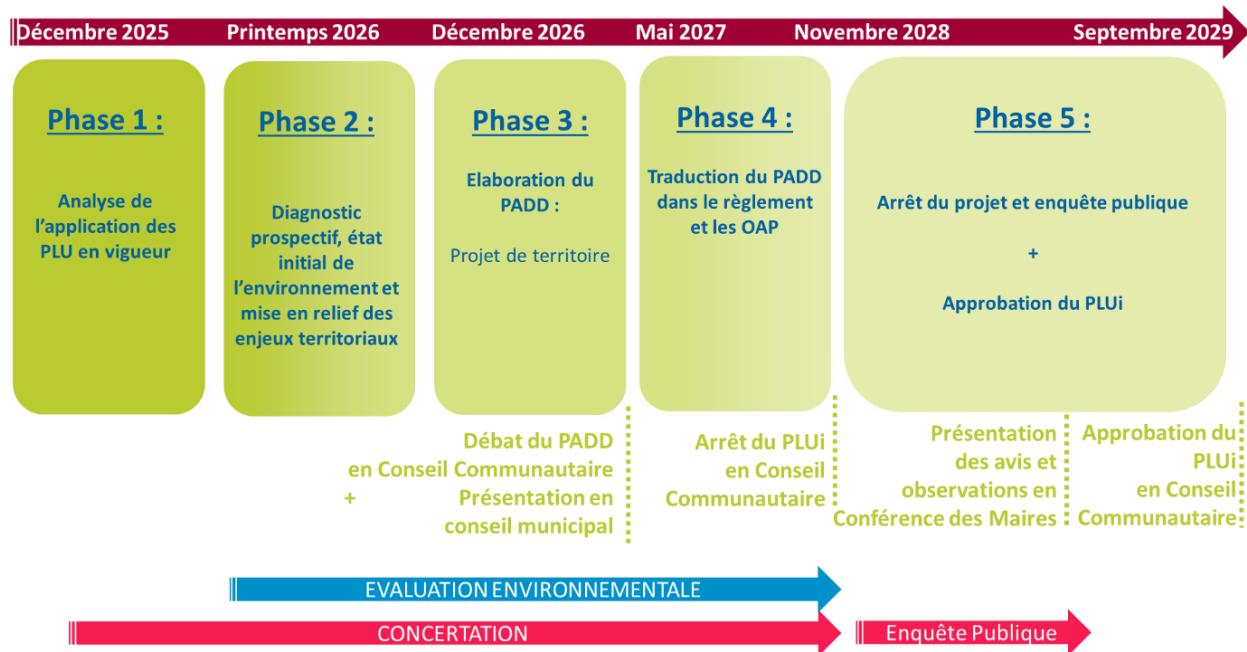
Comment va-t-il être construit ?

Pour réaliser ce document, la Communauté de Communes doit procéder par étapes successives de travail, de réflexion et de concertation. Pour cela, il s'est adjoint les services conjoints de bureaux d'études spécialisés pour la bonne réalisation de cette étude :

La démarche va se dérouler en 5 phases :

1. **Analyse de l'application des plans locaux d'urbanisme en vigueur.**
2. **Diagnostic prospectif du territoire** sous les angles thématiques de la population, de l'habitat, des activités économiques, de l'environnement, du paysage, ...
3. Élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui définira les grandes orientations pour l'avenir.
4. **Traduction du PADD dans le règlement et les OAP** : rédaction du **règlement**, du **zonage** et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en lien avec les objectifs définis dans le projet de territoire.
5. **Phase administrative englobant l'arrêt du PLUi**, la consultation des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique puis l'approbation finale.

L'ensemble de ce travail se fera en association avec les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Chambres consulaires, Conseils Départemental et Régional, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin,



L'approbation du document est envisagée sur la fin d'année 2029.

Et vous, comment participer ?

La concertation avec les habitants est ouverte dès maintenant. Des registres sont disponibles :

- dans chaque **mairie**,
- au **siege de la Communauté de Communes**.

Vous pouvez aussi transmettre vos remarques et demandes :

- par courrier :
 - à l'attention de Monsieur le Président : 15 avenue du Général de Gaulle, 19260 Treignac
 - à l'attention de Monsieur/Madame le Maire d'une commune membre, à l'adresse de la mairie concernée (voir tableau ci-dessous)
- par mail :
 - à l'adresse : amenagement@ccv2m.fr
 - à l'adresse de la mairie concernée : 1 rue de la mairie 19170 BUGEAT

Les documents seront consultables au fur et à mesure de leur achèvement sur le site internet de la Communauté de Communes **ccv2m.fr**. Des **réunions publiques et permanences** seront également organisées au fil de l'avancement du projet afin de vous les présenter.

Vous serez systématiquement informés de l'état d'avancement des études du PLUi via les bulletins intercommunaux et municipaux, les journaux locaux, le site internet de la Communauté de Communes, la page Facebook ou encore via l'application Intramuros.

UNE NOUVELLE BOULANGERIE

« C'est avec une immense joie que nous vous annonçons l'ouverture de notre nouvelle boulangerie-pâtisserie 'Le Fournil de Trayeux', place de la République à Bugeat.

Nous vous accueillerons dans un espace pensé pour vous offrir chaque jour des produits frais, faits maison et préparés avec passion. Ce que vous trouverez chez nous : pains traditionnels, de campagne et spéciaux, viennoiseries croustillantes, pâtisseries artisanales, gourmandises de saison et bien d'autres surprises sucrées et salées : quiches, sandwiches maison, boissons chaudes et froides pour accompagner vos pauses.

Nous avons hâte de vous rencontrer et de partager avec vous le plaisir du bon goût et du savoir-faire artisanal. À très bientôt autour d'un bon pain chaud ou d'une douceur maison. »



Horaires d'ouvertures :

Les : **lundi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi de : 6h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h30.**

Le dimanche matin de 6h30 à 13h00.

Jour de fermeture : le mardi et dimanche après-midi.

UN NOUVEAU DOCTEUR, MAIS QUI NE SOIGNE PAS *Par Fifi, Stéphanie et Lola*



Un nouveau docteur compte parmi les Bugeacois, mais ne vous y trompez pas, il ne pourra pas soigner vos petits maux ou autre maladie.

En effet, le 14 novembre à Clermont-Ferrand, après 3 heures de soutenance et de débat devant un public venu nombreux : famille, amis et connaisseurs (oups, ce n'était pas le cas de tout le monde), les membres du jury ont décerné le titre de Docteur, spécialité physique dense et matériaux, à Romain Jouanneaud, en soulignant la qualité de ses travaux de recherches.

Son départ en Allemagne début janvier va laisser un grand vide à sa famille, ses amis, ainsi qu'à la vie associative bugeacoise, mais nous savons qu'il sera régulièrement parmi nous.

Félicitations Romain, et sache que nous sommes très fiers de toi !



FACEBOOK. Intérêt et dangers



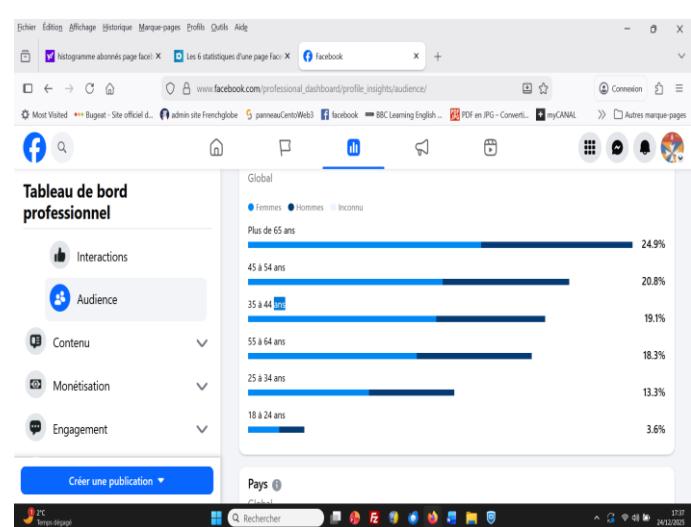
La page Facebook de la commune voit son audience augmenter régulièrement. Ainsi fin décembre nous sommes à près de 2100

Followers (suiveurs). Donc les publications que nous postons sont vues en local et bien au-delà, par des personnes exactement dans les tranches d'âge que nous visons (voir les statistiques, lesquelles montrent que les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à nous suivre).

Sur notre page, nous ne mettons que des informations municipales ou émanant d'associations locales, plus quelques photos ou des partages d'informations officielles (com com, Préfet etc...) Evidemment, pour recevoir nos publications il faut avoir un compte Facebook perso.

Mais, si la page Facebook permet de toucher beaucoup de monde, puisque beaucoup de personnes ont un compte perso Facebook, ce réseau social doit être utilisé avec beaucoup de précautions. En effet il est très déconseillé de mettre vos infos personnelles, et de poster des publications qui démontrent clairement que vous n'êtes pas chez vous et donc que la voie est libre pour des malfaiteurs. Par exemple.

De la même façon, il faut être très prudent en ne prenant pas à la lettre les informations qui circulent et que les algorithmes de Facebook vous envoient sur vos espaces (murs). Beaucoup de fake news (fausses nouvelles) prolifèrent sur la toile, et ceci empire avec l'Intelligence Artificielle qui fabrique des montages plus vrais que nature et qui sont archi faux. Donc il faut croiser ses sources d'informations, et ne pas avaler tout ce qui est publié, d'autant que plus c'est gros et plus ça passe, et que les propriétaires de Facebook font allégeance à l'administration américaine en place qui fait tout pour déréglementer le système et supprimer les contrôles mis en place pour éliminer les fake news et les filtres notamment sur les publications à caractères racistes ou haineux.



CONCERT DE NOËL

L'église Saint Pardoux était remplie dimanche lors du concert de Noël offert par Atout Chœur de Saint Hilaire les Courbes et Bugeatchoeur. Les deux chorales ont, dans un premier temps, proposé chacune leur répertoire puis se sont unies pour terminer cette belle après-midi. Ainsi près de 30 choristes étaient réunis, tous les pupitres étaient représentés et ont entamé un répertoire très éclectique sacré ou profane dans différentes langues et de chants connus et repris par le public. Moment de plaisir et de partage pour les chanteurs et leurs chef-fes de chœurs mais aussi pour les auditeurs qui ont pu apprécier les harmonies mises en valeur par l'acoustique de l'église.



SPECTACLE DE NOËL



Les élèves des écoles primaires de Bugeat et Treignac se sont retrouvés lundi 15 décembre à la salle des fêtes de Bugeat pour assister au spectacle de Noël offert par la municipalité de Bugeat et les parents d'élèves et association USEP de Treignac.

La compagnie ANKREATION de Ambre Kuropatwa leur a présenté « Conte moi Noël », une création mêlant personnages vivants et jeux de marionnettes qui les a fait voyager et rencontrer les figures emblématiques de Noël. Cette pièce de grande qualité a été appréciée aussi bien par les petits que par les grands. Un partage et une rencontre de deux écoles qui est à renouveler.



MARCHE DE NOËL

Belle journée ensoleillée pour le Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes qui s'est tenu le 14 décembre au Foyer Rural, paré pour l'occasion de ses plus beaux atours, sapins, guirlandes, boules multicolores et bien sûr un espace douillet pour le repos du Père Noël.



Nombreux stands pour accueillir les visiteurs, produits locaux, créations artisanales aussi diverses que possible, tout le monde pouvait trouver son bonheur et dénicher le cadeau qui fera plaisir.

Une délicieuse blanquette était préparée pour le repas de midi et toute la journée on pouvait se réchauffer avec le vin chaud de saison.

Le Père Noël a fait son apparition vers 16h en arrivant à bord d'une superbe DS qui a traversé les nuages et les âges sans une égratignure...

Une ambiance conviviale et festive qui a fait le bonheur des enfants et des grands pour un rendez-vous maintenant habituel à Bugeat au moment des fêtes de fin d'année.

LES TRAVAUX 2025.

Les travaux d'assainissement :

1 – La station d'épuration.



Le calendrier des travaux de construction de la station d'épuration aura été respecté. La mise en service a eu lieu le lundi 15 décembre 2025. Les abords, la chaussée reste à finaliser en ce mois de janvier.

Cette station plantée de roseaux est la plus importante jamais réalisée sur notre département. La vieille station obsolète, à la limite de l'effondrement sera entièrement détruite en ce début d'année.

Ce chantier a été mené de main de maître par notre maître d'œuvre Mr Combalier que nous tenons à féliciter pour son professionnalisme, sa compétence et son engagement.

2 – La réhabilitation des réseaux.



Les travaux de réhabilitation et de raccordement des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales dans les rues de la Mairie, de la Gane, du pré-Vacher, des Jardins, et de la rue Antoine Orlanges sont terminés. Restera les revêtements des chaussées qui ne seront entrepris qu'au retour des beaux jours au printemps.

Le raccordement du réseau des eaux usées de la rue des Jardins avec la rue de la Mairie sera réalisé en ce début d'année 2026.

Félicitations aux équipes de l'entreprise MCR qui ont réalisé depuis des mois ces travaux dans des conditions pas toujours faciles.



Les chantiers de voirie 2025 :



Dans la continuité des aménagements de l'avenue et de la place de la gare, la première tranche de réfection de la rue de la Ganette s'est déroulée à l'automne 2025.

Les réseaux, la chaussée avec la création d'un trottoir ont été réalisés assurant ainsi la sécurisation du cheminement vers le plan d'eau, le camping et le centre sportif.

2 – La sécurisation de la traversée piétons sous le pont.



La traversée sous le pont SNCF en bas de la rue de la Mairie était risquée pour les piétons. Un trottoir a été créé sur le côté gauche en descendant pour sécuriser ce passage.

Réduisant légèrement la largeur de la chaussée sous le pont.

Un arrêté a été pris pour prioriser le sens de circulation des véhicules. La signalisation qui le précise est en place.

3 – Le renforcement des chaussées.



Comme tous les ans nous réalisons des travaux de renforcement des chaussées.

A l'automne 2025, ce fut le cas pour :

- L'Impasse du Courcelage,
- La ruelle entre la rue de la Mairie et la rue de la Liberté,
- Au Massoutre.



Retrouvailles des classes maternelles, cours élémentaires, cours moyens années 1960 à 1966, samedi 05 juillet 2025.

A l'initiative de Sylvie Terracol et de Monsieur le Maire, Jean-Yves URBAIN, une journée placée sur le thème des retrouvailles fut organisée le samedi 05 juillet.



Au 1^{er} rang devant : Claude JOUILLAT – Françoise COUIGNOUX – Irène CANO-VADILLO – Pierrette LENOBLE – Alain FOURNET – Jean-François MEUNIER – Catherine PIRONOM – ? – Yvette POULET – Serge VERCELLINO – Sylvie NAUCHE – Annette CEAUX – Serge NONY – Gérard NONY – Jacques MATHURIN

2^{ème} Rang au milieu : Roland LAMOUREUX – Catherine GOURDON – Catherine VARRIÉRAS – Jocelyne GOURDON – Annie PIRONOM – ? – Sylvie TERRACOL – Jean-Claude DUBAYLE – Daniel FARGES – Jean-Louis MOURIÉRAS – Jean-Pierre GIOUX – Nicole MOULINAT – Alain PEREL – Marie-Angéline GOMEZ

3^{ème} Rang au fond : Bernard LAC – Marie-José ITURRIA – Franck THOMAS – Marie-Thérèse BOURG – Michèle NIEDERMULER – Claudette RABEYROLLES – Michèle BANLIAT – ? – Christian BOURG – Jean-Yves URBAIN – Joël CEAUX – Patrick MAJCHRZAK – Pierre-Marie CHAZAL-MARTIN – Marie-José ARVIS



Cette journée restera gravée dans les mémoires. Plus de soixante ans après avoir partagé les bancs de l'école maternelle, du cours élémentaire ou du cours moyen des années 1960 à 1966, les anciens élèves garçons et filles se sont retrouvés pour une journée placée sous le signe de l'émotion et de la convivialité.

Dès le matin, l'ambiance était à la fête dans la cour de la mairie devant l'ancienne école des garçons. Les visages, parfois changés par le temps, se sont illuminés à la vue de camarades retrouvés après tant d'années. Les souvenirs d'enfance ont ressurgi, portés par les rires, les anecdotes et les photos d'époque.

« *C'était comme si nous n'avions jamais quitté les bancs de l'école* », confie monsieur le Maire, ému par la chaleur des retrouvailles.

Les garçons :



3^{ème} Rang à l'arrière :

Daniel JOUILLAT - Jean-Louis MOURIERAS - Jean-François ITURRIA - Roland LAMOUREUX - Gérard MOURIERAS - Daniel FARGES - Jean-Pierre ORLIANGES - Patrick COUZELAS - Laurent GOMEZ

2^{ème} Rang du milieu de g à d :

Jean-Marc FARGEAS - Jean-Luc FOURNET - Bernard THOMAS - ? - Jean-Serge THOMAS - Baltazar GOMEZ - Bertrand NONY - Didier BASTIT - Guy LENOBLE - Denis SALAGNAC

1^{er} Rang de devant de g à d :

Christian LALEU - Jacques MATHURIN - Claude JOUILLAT - Serge NONY - Gérard NONY - Alain FOURNET - Bautista CALVO - Joël CEAUX - Jean-Yves URBAIN



Les filles :



Cours élémentaire 1963/64

Rang à l'arrière de g à d :
Isabelle GONZALEZ - Angélique GOMEZ - Claudette RA-BEYROLLES - Marie-France THOMAS - Michèle NIEDERMULLER - Monique NIEDERMULLER - Maryse CEAUX - Christiane LAMOUREUX - Marie-José ITURRIA - Sylvie NAUCHE

Rang du milieu de g à d :
Joselyne BERNAY - Annette CEAUX - Nicole MOULINAT - Gisèle POULET - Michèle BANLIAT - Annie PIRONOM - Marie-Thérèse BOURG - Sylvie TERRACOL - Jocelyne GOURDON

Rand de devant de g à d :
Michèle LAVIELLE - Josette NONY - Marielle BERNAY - Pascal CEAUX - Yvette POULET - Martine NIEDERMULLER - Elisabeth ITURRIA - Bernadette BOURG - Marie-José ARVIS - Catherine PIRONOM - Pierrette LENOBLE



Puis après avoir déambulé dans le bourg pour rejoindre l'ancienne école de filles où les garçons et les filles étaient regroupés en classe maternelle, chacun a pu se replonger dans l'atmosphère de l'époque. Les discussions allaient bon train : on se remémorait les jeux dans la cour, les instituteurs marquants, les petits incidents qui faisaient le sel du quotidien scolaire. Les anecdotes ont rythmé les échanges, ravivant la mémoire collective du village.

« *C'était comme si le temps s'était arrêté* », confie Sylvie Terracol, à l'initiative de la journée.

Un repas convivial a ensuite réuni au Foyer Rural, tous les participants venus parfois de loin, ponctué par la projection de photos, de film et de documents d'époque.

Cette journée fut un véritable succès, riche en émotions. Ce type de rassemblement témoigne de l'attachement profond à notre commune, de l'importance de cultiver le lien intergénérationnel, et nous montre combien la mémoire collective et le vivre-ensemble sont précieux. Malgré le temps qui passe, l'attachement à Bugeat et à son école demeure intact.

Gageons que ces retrouvailles en appelleront d'autres, pour continuer à faire vivre l'histoire de notre commune.

STRUCTURES et INSTITUTIONS

EHPAD Par la Directrice, Céline BOUCHER-GROSJEAN

Bonjour à toutes et tous,

A l'EHPAD, depuis la mi-novembre il flotte un « air de fête ». En effet, tous les bâtiments se sont habillés aux couleurs de Noël.

Concernant les activités manuelles autour de Noël, le coup d'envoi fut donné début novembre afin que tout soit prêt pour le marché de Noël de Bugeat le 14 décembre et la vente à l'EHPAD le 19 décembre au profit de l'association des Cheveux d'Argent.

En novembre des repas conviviaux ont eu lieu avec confection de pain, tartiflette, raclette, tarte aux pommes



Le 4 décembre la Chorale de Bugeat est venue égayer l'après-midi et nous plonger dans l'ambiance des fêtes de fin d'année en nous interprétant des chants de Noël.

Les résidents ont repris avec grand plaisir « Mon beau sapin » « Petit papa Noël » et « Vive le vent » accompagnés par ces talentueux chanteurs.

Le 18 décembre, jour du goûter de Noël, Monsieur Le Maire et les Conseillers sont venus offrir un présent aux résidents et leurs souhaiter un joyeux Noël.

Au programme de cette après-midi festive animée par Bernard RUAL : chants, danses sans oublier les bûches confectionnées par nos cuisiniers !

Vous pouvez désormais suivre l'actualité de l'EHPAD, sur notre page Facebook.



Les Résidents, Madame BOUCHER-GROSJEAN, la Directrice et l'ensemble du personnel vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



Un pommier planté dans la cour de l'école : un projet d'embellissement mené par les élèves

Durant les mois de **septembre, octobre et novembre**, les élèves de la classe de **CP-CE1-CE2 de Madame Lacouturière** sont engagés dans un **projet d'embellissement de la cour de l'école**.

Après avoir observé leur environnement scolaire et réfléchi collectivement aux améliorations possibles, les élèves ont formulé plusieurs propositions visant à rendre la cour plus agréable et plus végétalisée. Ce travail a donné lieu à un projet concret : la plantation d'arbres et de fleurs.

Accompagnés par leur enseignante, les élèves ont rédigé **une lettre adressée à la mairie**, dans laquelle ils demandaient la plantation de **deux pommiers ainsi que de bulbes de fleurs**. Sensible à cette démarche citoyenne et éducative, **la mairie a répondu favorablement** à leur demande.

La première étape de ce projet s'est concrétisée le **25 novembre**, avec la **plantation d'un pommier dans la cour de l'école**. À cette occasion, **les agents de la mairie**, ainsi que **Madame Lachaud et Madame Dureux**, étaient présents pour accompagner cette plantation symbolique.

Ce moment a permis aux élèves de donner vie à leur projet et de comprendre l'importance de l'engagement collectif, du respect de l'environnement et du partenariat entre l'école et la commune. La plantation de ce pommier marque le début d'un projet qui se poursuivra avec de nouvelles plantations à venir.





Un goûter de Noël festif à l'école en présence du Père Noël et du Maire

Le vendredi 18 décembre à 15 h, l'école a vécu un moment particulièrement festif à l'occasion du **goûter de Noël**, organisé dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Pour ouvrir cette célébration, **les élèves de maternelle ont enchanté le public en chantant plusieurs chants de Noël**, préparés avec soin en classe. Ils ont ensuite été rejoints par **l'ensemble des élèves de l'école**, qui ont présenté une **chorégraphie collective sur la chanson *All I Want for Christmas* de Mariah Carey**, apportant une belle énergie et beaucoup d'enthousiasme à ce temps fort.

La fête s'est poursuivie avec la **venue très attendue du Père Noël**, au plus grand bonheur des enfants. Chaque élève a alors reçu **un cadeau individuel ainsi qu'un cadeau collectif**, généreusement offerts par **l'association Les Lutins**, que l'école remercie chaleureusement pour son engagement auprès des élèves.

Le **maire de la commune** était également présent pour partager ce moment avec les enfants et l'équipe éducative. Le temps festif s'est conclu autour d'un **goûter offert par la mairie**, composé de **clémentines, de brioches et de jus de fruits**, apprécié de tous.

Ce moment convivial a permis de clore l'année sur une note chaleureuse, renforçant les liens entre l'école, la municipalité, les associations locales et les élèves.





« Conte-moi Noël » : un spectacle féerique pour les élèves



Grâce à **Ambre Kuropatwa** et à la **compagnie Ankreation**, les élèves de l'école ont eu la chance d'assister à un **magnifique spectacle intitulé *Conte-moi Noël***, financé par la **mairie de Bugeat** et l'**association USEP de l'école de Treignac**.

Ce spectacle a plongé les enfants dans **l'univers magique de Noël**, en racontant les aventures des différents personnages autour d'une **quête au pays du Père Noël**. Le décor, inspiré d'un **calendrier de l'Avent**, a captivé les petits comme les grands et a rendu l'expérience encore plus féerique.

Cet événement a également été l'occasion de **réunir les élèves de deux écoles**, offrant un moment de partage et de convivialité unique. Les sourires et les regards émerveillés des enfants témoignaient du succès de cette représentation : le spectacle a été très apprécié par tous, des plus jeunes aux plus grands.

Un grand merci à **la mairie, à l'USEP et à Ambre Kuropatwa** pour avoir permis à tous les élèves de vivre ce moment inoubliable, riche en émotions et en magie de Noël.



Les élections de délégués de l'école de Bugeat

Vendredi 21 novembre ; les élèves de CP -CE1- CE2 et la classe des CE2- CM1-CM2 ont élus des délégués dans chaque classe : un garçon et une fille. Chez les CE2-CM1 CM2 nous avons voté le vendredi mais avons dépouillé le lundi 24 novembre car deux élèves n'étaient pas présents. Le lundi, nous avons dépouillé : Félix et Léonie sont délégués, Calypso et Xavier sont suppléants. Pour savoir la suppléante fille nous avons dû voter 2 fois. Chez les CP-CE1-CE2, Adèle et Loïc sont délégués et les suppléants sont Tristan et Katya.

Les élèves de la classe des CE2-CM1-CM2



Le cross départemental

Le mercredi 10 décembre nous avons participé au cross départemental au lac du Coiroux à côté de Brive. Les élèves qui ont été qualifiés sont Freya, Léonie, Xavier, Calypso, Mélina, Alexia et Félix. Là, les courses n'étaient pas mixtes Alexia et Freya n'ont pas pu se rendre au cross car elles étaient malades. La première course était celle des CE2 garçons. La seconde était celle de CE2 filles. La troisième était celle des CM1 garçons, Xavier a terminé 132ème sur 220. La quatrième course était celle des CM1 filles, Léonie a terminé 19^{ème} sur 140. La cinquième course était celle des CM2 garçons, Félix a terminé 17^{ème} sur 237. Pour finir, les filles de CM2 ont couru sous la pluie Calypso a terminé 90^{ème} et Mélina 92^{ème} sur 150.

Les élèves de la classe des CE2-CM1-CM2

Le cross de Ponty

Le mercredi 26 novembre, les élèves de CE2-CM1-CM2 ont participé au cross de conscription à Ponty. Il y avait beaucoup d'autres écoles qui participaient. Les courses étaient mixtes donc il y avait 2 courses par section. La course verte où il y avait la première partie des CE2. La seconde course était la bleue où participaient l'autre moitié des CE2, Loïc a terminé 28^{ème}, Alexis 32^{ème} et Freya 19^{ème} sur 34. Jean a terminé 22^{ème} sur 33. Léonie a couru dans la même course que Xavier et elle a terminé 15^{ème} sur 50 et Xavier 19^{ème} sur 50. La 5^{ème} course était la rose qui était la première course des CM2. Félix a terminé 1^{er}, Louna 35^{ème} et Manon 43^{ème} sur 60. La dernière était la rouge. Calypso a terminé 35^{ème}, Mélina 28^{ème} et Alexia 30^{ème} sur 53. A la fin des courses, nous avions un gouter. Pour finir, nous sommes rentrés en bus.

Les élèves de la classe des CE2-CM1-CM2



ESPACE 1000 SOURCES *Par la Directrice, Patricia RIVALIER*



L'actualité de l'Espace 1000 Sources

L'effervescence estivale a laissé place à une saison plus calme en octobre et novembre et une fermeture au public en décembre jusqu'à mi-janvier.

Sur ces deux mois d'automne, nous enregistrons 1720 nuitées, avec l'accueil de séjours sportifs : clubs d'athlétisme, de rugby, tennis de table, badminton, judo, Tai ji, escrime, canoë kayak, sport adapté et de clients d'autres horizons plus artistiques ou spirituels comme l'association Secours Copte ou des groupes de musiciens (l'association des aphasiques corréziens, Jeux de lames, Harmonie de Brive).

C'est toujours un réel plaisir et une richesse d'accueillir à Bugeat un public éclectique venu de toute la France et même de Chine, pour Maître Zhang Dongwu ! et un vrai défi d'adaptation pour les équipes de l'Espace 1000 Sources afin de répondre aux attentes et spécificités de notre clientèle multiculturelle.



Cette année encore, notre partenariat avec l'Association des Amis du Pays de Bugeat, organisatrice du Festival SPOC d'automne, a permis d'animer la période des vacances de Toussaint et de passer de bons moments en compagnie des artistes et autour d'un repas souvenir en l'honneur de Robert Bourg et de ses fameuses andouilles unanimement appréciées par les 80 convives !



Toute l'équipe de l'Espace 1000 Sources vous souhaite une bonne année 2026 et, pour rester en pleine forme, vous ouvre ses portes pour la pratique de nombreuses activités hebdomadaires !

LE COIN DES ASSOCIATIONS

USB (foot) *Par Romain JOUANNEAUD*



2025 : Une descente logique pour le plus petit club de Corrèze

Le début d'année 2025 fut à l'image de la fin 2024 : des résultats sportifs délicats en troisième division qui ont logiquement mené à la descente de l'USB fin mai. Bugeat aura tant souffert de la forte concurrence du bassin de Brive, dont étaient issues la majorité des équipes de la poule, que des diverses blessures et absences qui – récurrentes – ont affaibli le groupe toute la saison. Mais rassurez-vous, nos sang et or ont tout de même trouvé l'énergie et le cœur de participer activement à toutes les festivités estivales du village ! Après une prépa physique digne de la quatrième division (quelques footing d'au moins 3 kilomètres), nos joueurs ont attaqué début septembre le championnat, après un petit tour de Coupe de France, perdu fin août aux tirs aux buts. L'USB a enchainé quelques victoires entremêlées de défaites issues de prestations collectivement décevantes. Il faudra pour 2026 montrer un tout autre visage, avec plus d'envie et d'efforts collectifs !

2026 : vers l'anniversaire des 100 ans de l'USB

Mais cette deuxième moitié de saison sera surtout le doux chemin vers le centenaire du club, que l'on fêtera toutes et tous ensemble en juillet. Nous allons prochainement débuter la préparation de ce magnifique évènement ; toute personne souhaitant s'investir peut nous contacter (aussi par mail : usb.commu@gmail.com). L'ensemble du club vous souhaite une très belle année 2026, et à très bientôt au bord des terrains !

BUGEAT TREIGNAC ATHLETISME

Par François DESPROGES

Les inscriptions au Millevaches Monédières Trail sont ouvertes !
Il aura lieu samedi 25 avril.

Les parcours seront bien sûr inédits avec 2 grandes nouveautés.

- En partant de Treignac, nous allons découvrir le massif des Monédières. Particularité cette année, nous serons en avant-première sur les traces du Tour de France en montant la fameuse « côte de la cabane » bien connue des cyclistes, et qui démarre à Chaumeil ! Ce trail fait 57 km ; il est « sauvage »
- Nous proposons également , un nouveau format de course. Le 9-14 km et le 22-30 km. Avec le même dossard, chacun choisit sa course. Sur les parcours, il y a une bifurcation, qui permet de choisir, selon la forme du moment, de raccourcir ou non, son trail, « Pour que courir reste un plaisir »

Alors, on compte sur vous, inscrivez-vous, parlez-en autour de vous, vous pouvez également diffuser l'affiche !!!

Vous pouvez rejoindre l'équipe en appelant le 06 70 72 60 61.
Notre site www.mmrt.fr



LES AMIS DU PAYS DE BUGEAT Par la Présidente Sophie VAN ROEKEGHEM



En cette fin d'année 2025, nous venons partager avec vous quelques nouvelles initiatives préparées pour tous avec la complicité de membres bénévoles actifs de notre Association.



La fin de cette année 2025 a vu la naissance d'un cours de Fitness et d'un cours de Yoga de grande qualité, dirigés par Marjorie, professeur diplômée, qui se déroulent depuis la fin du mois de novembre au Centre sportif de Bugeat chaque jeudi de 18h à 20h. Ces cours sont ouverts à tous. Il suffit d'être adhérent à notre Association (verser une cotisation de 10€/an pour adhérer) et de régler ensuite le forfait trimestriel de 100€ demandé pour accéder à un cours, de 150€ pour les deux cours à la suite. Le cours est aussi ouvert à l'unité pour les personnes adhérentes qui souhaitent venir ponctuellement, au tarif de 10€ pour un cours et 15€ pour la soirée de 2 cours. Les inscriptions sont prises soit directement lors du cours, soit par mail auprès de notre secrétaire bénévole: secretariat.apdb@gmail.com

Nous nous sommes aussi retrouvés avec quelques jeunes parents de Bugeat et des alentours pour réfléchir à une proposition d'activité sportive, subventionnée en partie par notre association, qui puisse s'adresser aux jeunes enfants, puis à une solution qui donne aussi l'occasion aux parents de pratiquer pendant que des bénévoles de l'association proposeraient une heure du conte à leurs enfants. C'est Maurille da Silveira, enseignant passionné qui exerce depuis de nombreuses années, déjà très apprécié à Bugeat pour sa créativité, ses connaissances et son énergie, qui a accepté d'organiser son emploi du temps afin de se libérer deux samedis par mois pour proposer des cours d'expression corporelle aux petits puis des cours de danse aux parents. Il est secondé par Nathalie, Présidente de l'Association Lim'Star danse. Les rendez-vous bimensuels ont commencé le samedi 22 novembre dernier dans la salle des associations (ancienne école des filles située derrière la maison de santé) le samedi, de 10h à 10h45 pour les enfants dès 4 ans (5€ le cours), puis de 10h45 à 12h pour les adultes et ados (parents, grands-parents, couples, jeunes... tous sont les bienvenus). Le tarif pour un couple est de 15€. Si vous venez en solo, 10€. Il suffit d'être adhérent à notre Association pour participer (ou d'y adhérer). N'hésitez pas à joindre Dominique LeCoz-Travers si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements: secretariat.apdb@gmail.com



Nous n'avons pas perdu de vue le projet de vous proposer à nouveau l'activité tennis dans le gymnase du Centre sportif des 1000 sources, dans lequel on peut aménager un terrain. Nous avons la chance de trouver un enseignant qualifié prêt à relever le défi d'animer 2 ou 3 cours collectifs hebdomadaires, le vendredi de 17h30 à 20h30, selon la demande. L'idée serait d'accueillir les jeunes enfants pour du Baby tennis de 17h30 à 18h30,

puis des Ados et Adultes de 18h30 à 19h30, et enfin un cours compétition de 19h30 à 20h30. Pour le moment, nous avons eu trop peu de retours et de demandes pour créer cette activité. N'hésitez pas à en parler autour de vous afin de constituer des groupes de 6 élèves environ, puis ensuite revenez vers nous ou vers le professeur Franck Humbert (06 77 00 56 10) afin que ce projet puisse voir le jour, avec le soutien du Centre sportif qui nous prête ses installations, et de l'association qui soutiendra financièrement cette activité (tarifs horaires proposés : 5€ pour les enfants. 10€ ados et adultes).



Enfin, Marie-France Houdart notre fidèle éditrice, a donné l'occasion à notre célèbre Robert Bourg de publier, lors de notre SPOC d'automne, un ouvrage retracant l'épopée de la charcuterie Bourg, livre dans lequel vous découvrirez aussi quelques-unes de ses recettes phares !



Puis elle a offert à Robert ainsi qu'à nos lauréats du Concours de la Nouvelle Georges-Emmanuel Clancier l'opportunité de l'accompagner lors de la Foire du Livre de Brive où ils ont eu le plaisir de dédicacer leurs ouvrages.

Nous vous annonçons dans la foulée le sujet de notre cinquième session du concours de la Nouvelle Georges-Emmanuel Clancier 2026, placé sous le signe de la poésie *Espoir*, écrite par le jeune poète de 26 ans:

« Une trace d'herbes et de sable sous la rosée :
Signes des menthes, des iris dressant sur mes années
Une foule dont les fleurs rythment la céleste haleine
Comme elles rythment le battement inquiet de ma vie...
L'espoir est cette jeune fougère qui m'envahit »
Georges Emmanuel Clancier, Espoir, Novembre 1940

Cette année, à nouveau 3 catégories : adultes, jeunesse, français langue étrangère. Les trois premiers prix seront édités par la maison d'édition Maiade. Envoyez-nous votre texte avant le 26 mai 2026.

Pour tout renseignement et inscription, rendez-vous sur notre site internet (lesamisdupaysdebugeat.com) où vous retrouverez le règlement, la bibliographie et le formulaire d'inscription.

Et surtout, n'hésitez pas à participer. Les résultats seront proclamés à 11h lors de notre salon du livre de Bugeat qui se tiendra le dimanche 2 août 2026.

Nous vous communiquerons au cœur du prochain Bugeacois davantage de détails concernant le programme du SPOC de l'été prochain qui aura lieu du lundi 27 juillet au mercredi 5 août 2026, programme sur lequel nous travaillons actuellement.

Nous vous remercions tous par avance de nous aider à porter l'ensemble des projets créés pour tous, enfants, ados, adultes, au sein de notre petit Pays. N'hésitez pas à vous manifester si vous disposez d'un peu de temps pour nous soutenir puisque comme vous le savez, notre association ne compte que des bénévoles.

Pour clore ce message, votre bureau et nos bénévoles actifs viennent vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2026.

Bien amicalement



Danse à Bugeat

Le samedi matin une semaine sur deux

Avec Maurille et Nathalie de **LIM'STAR DANSE**

10 h – 10 h 45 Enfants (Hip-hop, KPop, break danse, afro...)

Ce cours est ouvert à tous les enfants, même très actifs, garçons et filles.

10 h 45 – 12 h Adultes Toutes danses selon vos propositions

Salle des associations - ancienne école maternelle

Tarif à la séance Enfant + 4 ans 5 € – Adulte 10 €
Couple 15€



Et nous occupons vos enfants pendant que vous dansez.

Nous proposons à Bugeat cette saison 2025-2026

1^{er} dimanche du mois
9h
Centre Sportif espace 1000
Sources

RANDONNEES DYNAMIQUES

contact@lesamisdebugeat.fr

Patricia Rivalier
07 70 14 86 67

Le lundi
15 h - 16 h
Centre Sportif espace
1000 Sources

GYM DOUCE

contact@lesamisdebugeat.fr

Florence Barruel
06 75 46 98 20

Le lundi
18 h - 20 h
ancienne école maternelle

CHORALE

Jean-François Lapicque
06 18 45 76 13

Le mardi
14 h - 16 h
ancienne école maternelle

ARTS PLASTIQUES

Marina Moratille
06 32 11 47 92

CONCOURS DU PRIX LITTERAIRE DE LA NOUVELLE GEORGES-EMMANUEL CLANCIER

Réception des textes du 21 octobre
2025 au 23 mai 2026.
Résultats le 2 août 2026 au salon du
livre de Bugeat.

<https://lesamisdupaysdebugeat.com>
Bugeat.fr onglet Culture/Loisirs

Le mardi
17 h - 18 h débutants
18 h - 19 h perfectionnement
Foyer Rural

CLAQUETTES

Nadège
06 31 69 19 66

Le mardi
15 h 30 - 16 h 30
ancienne école maternelle

QI GONG doux

contact@lesamisdebugeat.fr

Le mardi
17 h - 18 h
ancienne école maternelle

QI GONG avec bâton

contact@lesamisdebugeat.fr

Le mercredi
14 h
Médiathèque

LES RENCONTRES DU MERCREDI

Rendez-vous culturel

Gérard Rainart
06 19 83 17 48



**Prochain festival
SPOC Sport et Culture**
Du 27 juillet
au
5 août 2026

A VOS SOUVENIRS

Si vous aimez vous replonger dans le passé de notre.... bourg, ou bien en connaître l'histoire par une approche particulière, le livre qu'il vous faut est celui écrit par Robert BOURG, qui fut charcutier à BUGEAT pendant plus de 30 ans, à la suite de son grand père Antoine et de son père Jeantout. Robert y retrace la saga familiale, et au travers de cette histoire de famille il décrit le commerce florissant à une belle époque, révolue, où les porcs locaux (les gagnous) s'exportaient dans toute la France et même plus loin, et où les nombreux charcutiers étaient des artisans réputés.

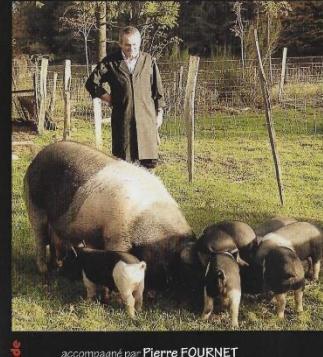
Au fil des pages le livre rappelle l'histoire de BUGEAT, le mode de vie de l'époque, en énumérant notamment les nombreux commerçants de ces années d'après-guerre. Grâce à la présence d'anecdotes et de souvenirs personnels, le livre plonge le lecteur dans un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître.

Et bien évidemment, Robert nous livre à la fin ses recettes de plats du terroir qui ont régalé bien des générations.

Faire l'andouille de père en fils est donc une chose sérieuse qui peut s'asseoir sur une très bonne réputation.

Le livre a été édité par les éditions La MAIADE. Il est disponible dans les librairies de la région dont celle de BUGEAT, ou en contactant directement, l'auteur Robert BOURG au 05 55 95 50 04 ou 06 16 62 32 28, qui se fera un grand plaisir de signer une dédicace lors de votre achat.

ROBERT BOURG



accompagné par Pierre FOURNET
et Marie-France HOUDART

*Faire l'andouille
de père en fils !*



Une saga charcutière
ses origines et ses recettes

Preface de
Françoise Limoujoux

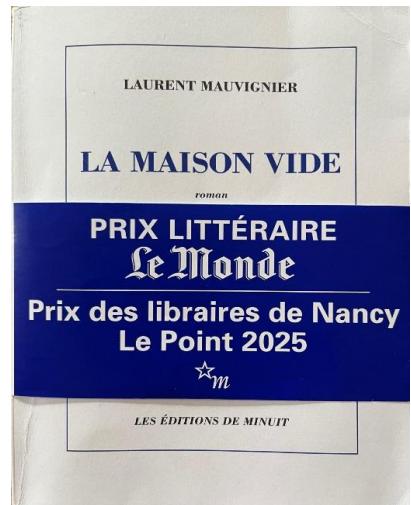
Hommage de
Daniel Chasseling et Bernard Douche

LECTURE COUP DE CŒUR par Violette URBAIN

C'est l'histoire de la vie de 3 femmes, chacune à leur époque.

La première est mariée avec Firmin et s'accommode tant bien que mal de cette union. La deuxième Marie-Ernestine destinée à une belle carrière est obligée d'épouser Jules. Elle ne se remettra jamais de ce mariage arrangé. La troisième Marguerite mal aimée et rebelle n'en fera qu'à sa tête. Après bien des humiliations, elle finira alcoolique et seule.

C'est le récit authentique de l'arrière-grand-mère, de la grand-mère et de la mère qu'a essayé de retracer l'auteur de ce livre, prix Goncourt 2025. Les phrases sont quelquefois un peu longues mais tellement bien écrites.



UNE MAISON, UN DESTIN... *Par Pierre Gandois.*

Une maison de la place de l'Église, à Bugeat, jusqu'en 1909, et Antoine Mazaud. Ce N° 3 de « Une Maison, Un Destin... » est le troisième numéro d'une série d'articles qui évoquent une maison, une ferme, un commerce, où a habité, pendant quelques années ou durant plusieurs décennies, un enfant, un homme, une femme, dont le destin illustre l'histoire de Bugeat. C'est le cas pour ce N° 3, avec une maison de la place de l'Église, à Bugeat, où a vécu, jusqu'en 1909, avec une interruption de 25 ans, Antoine Mazaud.

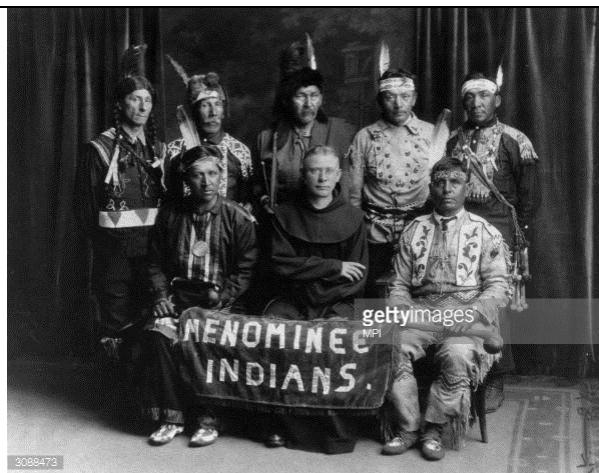
Antoine Mazaud habitait à Bugeat, place de l'Église, il y a plus d'un siècle...

Antoine Mazaud était né à Bugeat, en 1830, et, parmi ses frères et sœurs, on connaît Grégoire Mazaud, qui a ouvert une boulangerie, à Bugeat, en 1873 ; les parents d'Antoine, Michel et Françoise, étaient aubergistes et, en 1830, leur maison était donc une auberge ; Antoine a hérité, au décès de sa mère, en 1870, de plusieurs biens, parmi lesquels il y avait une maison, que l'on voit, au centre de la photographie, ci-contre, et dont il occupait le premier étage. Pendant un tiers de sa vie, Antoine Mazaud, a été éloigné de cette maison.



La maison où ont vécu Antoine Mazaud et la famille Lissandre (coll. part.)

Dans cette maison habitait, au rez-de-chaussée, la famille Lissandre, qui tenait une épicerie-quincaillerie, et dont le chef de famille était Léonard Lissandre (1865-1953) ; celui-ci, un artisan forgeron, était aussi un sculpteur sur bois de grand talent ; il y avait des liens d'amitié entre Antoine et Léonard. Antoine Mazaud est décédé, à Bugeat, en 1909 ; on peut voir sa tombe au Vieux Cimetière de Bugeat.



Menominee à un congrès catholique à Chicago, en 1922 (gettyimages)

Antoine Mazaud a été prêtre missionnaire, aux U.S.A., à l'époque de Buffalo Bill...

Antoine Mazaud a été, pendant 25 ans environ, de 1859 à 1885, missionnaire, aux Etats-Unis, où il a été ordonné prêtre, à Cincinnati, en 1859 ; il a mené des activités d'évangélisation aux Etats-Unis grâce à L'Œuvre de la propagation de la foi ; ces activités visaient les familles de migrants, venues d'Europe en grand nombre, ainsi que les communautés amérindiennes, comme le peuple amérindien Menominee, présent depuis des millénaires dans l'état du Wisconsin.

On peut faire appel à des photographies, comme celle montrée ci-dessus, pour se faire une idée de la vision que l'on pouvait avoir, en France, il y a plus d'un siècle, de ces populations amérindiennes, qu'Antoine Mazaud a très bien connues ; il faut ajouter à ces photos l'imagerie populaire qui s'est construite à travers des spectacles comme ceux du cirque de Buffalo Bill, qui se produit en Europe à partir des années 1880 ; à cette époque, on voyait, sur des affiches, dans des revues, ces Amérindiens, sur leurs chevaux, avec leurs coiffes de plumes.



Objet mystère : Solution du journal 121



Il s'agit d'un « taille pré ». Fixé à un solide manche, il servait notamment à faire des rigoles.



Euréka !!

Sur le golf du Chammet, Marius et Olive sont au départ du premier trou. Marius propose à Olive, qui perd souvent ses balles, d'essayer une balle spéciale :

– Essaie cette balle ! Tu verras : tu ne peux pas la perdre. »

Olive, intrigué :

– « Qu'est-ce que tu veux dire par : tu ne peux pas la perdre ? »

Marius lui explique :

– « Si elle finit dans le bois, elle fait un bip-bip. Si elle tombe à l'eau, elle fait des bulles. Et si elle est en plein fairway, elle produit une petite fumée pour que tu la repères facilement. »

Olive est sceptique. :
et Où est-ce que tu as acheté cette balle ? »

Et Marius répond :

– « Je l'ai trouvée. » 😊

En classe de CP. L'institutrice dit à Bernadette !

– Su je te donne 2 chats, puis à nouveau 2 autres chats. Combien auras-tu de chats ?

Bernadette calcule et dit « *j'en aurai 5 !* »

– Mais non, $2 + 2$ ça fait 4. Tu auras 4 chats

Non m'dame, j'en ai déjà un à la maison !!

Un berger faisait paître son grand troupeau de moutons au fin fond du plateau de Millevaches, quand, d'un nuage de poussière, surgit une rutilante Tesla électrique-. Le chauffeur, un jeune homme dans un complet Armani, chaussures Gucci, verres fumés Ray Ban et cravate Hermès, s'arrête à hauteur du berger, se penche par la fenêtre et lui dit :

– Bonjour mon brave. Si je peux vous dire exactement combien de moutons il y a dans votre troupeau, m'en donnerez-vous un ?

Le berger regarde le jeune homme, puis son troupeau broutant paisiblement et répond simplement :

– Certainement.

L'homme gare sa voiture, ouvre son ordinateur portable, le branche à son téléphone cellulaire, navigue sur Internet vers la page de la NASA, communique avec un système de navigation par satellite, balaie la région, ouvre une base de données et quelque trente fichiers Excel aux formules complexes ; finalement, avec l'aide de l'Intelligence Artificielle, il sort un rapport détaillé d'une dizaine de pages de son imprimante miniature et fièrement déclare :

– Vous avez exactement 1 586 moutons dans votre troupeau.

– C'est exact, dit le berger. Et comme nous l'avions convenu, prenez-en un.

Il regarde le jeune homme faire son choix et expédier sa prise à l'arrière de son véhicule, puis il ajoute :

– Si je devine avec précision ce que vous faites comme métier, me rendez-vous ma bête ?

– Pourquoi pas ? répondit l'autre.

– Vous êtes ingénieur qualité et vous faites des audits, dit le berger.

– Vous avez parfaitement raison, comment avez-vous deviné ?

– C'est facile. Vous débarquez ici alors que personne ne vous l'a demandé, vous voulez être payé pour avoir répondu à une question dont je connais la réponse et, manifestement, vous ne connaissez absolument rien à mon métier. Maintenant, rendez-moi mon chien.

QU'ES ACO, QU'ES ACO ?

Dévinette proposée par Pierre Gandois et Patrick Laval

Découvrez, ci-dessous, un « sourcelage », l'une de ces nombreuses énigmes populaires, dont on s'amusait autrefois ; cette énigme n'a pas pris une ride, dans sa naïveté malicieuse, et dans son humour bon enfant. Voici donc un « sourcelage », vieux de plus de 150 ans, qui commence, comme dans nombre de ces énigmes du Limousin, par « Qu'es aco, qu'es aco ? » (en français : « Qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que c'est ? ») :

*Qu'es aco, qu'es aco ?
Poussa, e noun es planta.
Sagna e noun es charn.
Copa e noun es coutel ?*

(Traduction en langue française :
*Qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que c'est ?
Il pousse, et ce n'est pas une plante ;
Il saigne et ce n'est pas de la chair ;
Il coupe et ce n'est pas un couteau ?*)



Avez-vous trouvé la solution de cette énigme ?

Et, maintenant, testez votre perspicacité en décryptant cette devinette, qui évoque le patrimoine corrézien :

*J'ai 5 bœufs,
Ma charrue est légère,
Et je sème du noir sur du blanc.
Qui suis-je ?*

Avez-vous découvert la solution de cette devinette ?

Vous trouverez les solutions de cette énigme et de cette devinette, ci-après .

Solution de l'énigme « *Qu'est-ce que c'est ? Il pousse, et ce n'est pas une plante ; Il saigne et ce n'est pas de la chair ; Il coupe et ce n'est pas un couteau ?* »

Il s'agit de : « l'ongle », qui pousse tout au long de la vie, qui peut être abîmé dans un choc entraînant un saignement, et qui peut provoquer griffures et coupures.

Solution de la devinette « *J'ai 5 bœufs, ma charrue est légère, et je sème du noir sur du blanc. Qui suis-je ?* » :

Il s'agit de : « la main », qui tient un porte-plume, qui a 5 doigts, qui se déplace doucement sur une feuille de papier, et qui dépose de l'encre sur cette feuille blanche.

(Publication où ont été imprimés des « sourcelages », des énigmes que seul un sorcier peut décrypter : Joseph Roux, « Enigmes populaires du Limousin », Revue des Langues Romanes, Montpellier, 1877

CINEMA DE JANVIER



vous propose avec le soutien de la municipalité

KEV
ADAMS

BRAHIM
BOUHLEL

MARIE
PARISOT

R. JONATHAN
LAMBERT

JARRY

CRISTIANA
REALI

AVEC LA PARTICIPATION DE
DIDIER
BOURDON

AVEC LA PARTICIPATION DE
CHANTAL
LADESOU



MERCREDI 21 JANVIER

Cinéma à BUGEAT

Tarifs : Adultes 5,50€ / Abonnés 5€ / Enfants -13 ans 4€ - Pour les films en 3D + 1€

Services

Mairie de Bugeat :

ouverture du lundi au vendredi : 10h30-12h et 14h-17h

Point multimedia, WIFI, photocopies

www.bugeat.fr - tel : 05 55 95 50 34 mairie@bugeat.fr

Office de tourisme :

Office de Tourisme Terres de Corrèze

ouvert de juin à septembre (Wifi gratuit)

Tél 05 55 95 18 68 - Email : accueil@terresdecorreze.com

Web : <https://www.terresdecorreze.com>

France services : Assistance bureautique

RV 05 55 46 38 03 Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, samedi de 9h à 12h (en libre-service)

Marché : 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois

Conseil Départemental de la Corrèze :

<http://www.cg19.fr> tel : 05 55 93 70 00

Communauté de Communes Vézère Monédières Mille-sources (V2M) :

15 Avenue du Général de Gaulle 19260 TREIGNAC

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

<http://ccv2m.fr> tel : 05 55 73 45 92 contact@ccv2m.fr

Déchèterie de BUGEAT : tel : 06 32 51 93 25

Ouverte mardi, jeudi, vendredi et samedi

9h à 12h et 14h à 18h.

Points d'apport volontaire pour le tri sélectif :

3 rue de la Ganette, rue de Millevaches, près de l'école

La Banque Postale - La Poste :

ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, samedi de 9h à 12h **3631**

Banque Crédit agricole : tel : 05.55.46.19.80

Mardi, vend 8h30-12h/13h30-18h Jeudi 8h30-12h/14h30-18h

Notaire : 11 rue Nationale tel : 05 55 95 50 32

Culture

BIBLIOTHEQUE (gratuite !)

3 rue de la mairie, les mercredis après-midi de 14h30 à 17h et les jeudis matin jours de marché de 10h à 11h.

CINEMA

3 ou 4 séances par trimestre, au foyer rural.

Programmation sur : <https://cineplusenlimousin.com/>

Sécurité

GENDARMERIE : tel : 05 55 95 50 06

Ouverte jeudi de : 08h00 à 12h

GENDARMERIE MOBILE : tel : 06 82 84 64 06

POMPIERS – SDIS : tel. : 18

Santé et social

RESEAU MILLESOINS :

Maison de santé, 25 rue de la République

Secrétariat des médecins 05 19 91 02 20

MEDECINS :

- Docteurs Aude VANDENBAVIERE-Timothé GRENAILLE

INFIRMIER(E)S :

- MSA : 05.55.95.50.07 25 rue de la République (maison de santé) Permanence lundi au vendredi 15h30 à 16h30 sauf fériés

PHARMACIE : tel : 05.55.95.50.14

lundi à samedi de 9h- 12h30 lundi à vendredi 15h30-19h

VÉTÉRINAIRE : DIRSON. JP - tel : 05 55 95 50 50

MAISON DE RETRAITE : EHPAD « Bruyères et Genêts »

tel : 05 55 95 52 65

KINÉSITHÉRAPEUTES : M. BOINET. L : 05.55.95.45.21

M. DELAGE.G : 06 84 69 85 84

OPTICIEN : Thierry COIGNAC - tel : 06.61.75.39.41

Jeudi de foire, dans son camion aménagé.

OSTEOPATHE : Maison de santé 25 rue de la République

Mathieu NOTARIANNI - tel : 06 33 26 14 93

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame Laura CHASTANET - tel : 05.19.07.83.12 (MEY-MAC)

Le mardi de 9h30 à 11h - Rue de l'étang des Saules

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : 05 55 93 21 44

Assuré par « l'Age d'Or Services »

agedorservices.com/agences/tulle

CORREZE AUTONOMIE (ex instance)

Rue de l'étang des Saules.

Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Visites à domicile lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 17h

Transports

Gare SNCF ligne USSEL/LIMOGES

<https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine>

Transport à la demande : <http://ccv2m.fr/> 09 70 87 08 70

Loc vélos électriques : loc-velo@ccv2m.fr 06 12 54 25 50

AMBULANCE/TAXI : Maison REGAUDIE : 05.55.95.54.29

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence à France Services sur RV : 06 16 08 20 69

Possibilité de pouvoir régler des petits litiges à l'amiable et sans frais. Prendre RV à France Services.